

BASES D'APPEL
CAPITALE ET VILLE
EUROPÉENNE DE NOËL 2018



European Capital of Christmas

INDEX

0.- Présentation	3
1. Objet de l'appel.....	3
2. Les participants.....	4
3. Inscription et présentation	5
4.- Date limite pour la soumission à l'appel	11
5.- Exigences de présentation du projet et critères d'évaluation	11
6.- Sélection des gagnants	13
7.- Jury	14
8.- Communication et remise du prix.....	14
9.- Protection des données.....	15
10.- Acceptation des bases actuelles	16
11.- Modifications et / ou annulations.....	17
12.- En cas de litige.....	17

0.- Présentation

L'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Noël est un moment d'une importance particulière en Europe, une époque que les valeurs d'intégration profonde, la tolérance, la coexistence et la paix qui se trouvent au cœur et à l'origine du projet européen sont révélés.

La promotion d'une distinction pour « Villes européennes de Noël » est de promouvoir la paix, la coexistence et l'harmonie. Un élément puissant d'intégration et la connaissance des valeurs de l'Europe parmi ses citoyens.

Noël, européenne et universelle, est un outil puissant pour promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement économique, social et culturel des villes et régions d'Europe, ainsi que la promotion du patrimoine matériel et immatériel européen, l'activation des communautés et le bien-être de ses citoyens.

1. Objet de l'appel

Fundación Iberoamérica Europa, avec adresse pour les notifications sur Calle del General Arrando, 14, 28010, Madrid et avec le numéro CIF G 28715373, présente l'appel à projets « Capitale et Ville Européenne de Noël 2018 » « European Capital and City of Christmas 2018 », soutenu avec le haut Patronage du Parlement Européen, qui peut participer les villes des 28 États membres de l'Union Européenne, la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein, Monaco et Andorre, avec les objectifs suivants :

- Faire connaître les valeurs intrinsèques de Noël et l'Union Européenne, tels que la coexistence et la paix, servant ainsi un canal à la participation d'une ville qui veut promouvoir son image, selon ces règles (ci-après l'appel).

- La création d'espaces autour de l'idée de Noël en Europe, où partager les traditions, les similitudes et les différences dans la célébration de ces fêtes dans différentes villes, régions et pays, et d'approfondir les caractéristiques des citoyens européens et leurs coutumes.
- Fournir une occasion pour les villes pour promouvoir leur image et leurs particularités dans le cadre de la célébration de Noël et la diffusion et à la préservation de son patrimoine matériel et immatériel.
- Promouvoir le développement de projets pour activer les secteurs économiques, culturels et sociaux qui influent sur la vie des villes, les communautés et les résidents.

2. Les participants

Toutes les villes qui font partie des 28 États membres de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Andorre et l'Islande peuvent participer à l'appel.

La même ville peut répondre à l'appel avec un seul projet dans la catégorie correspondante, où toutes les activités sont couvertes.

Les projets soumis au concours doivent se concentrer sur l'amélioration des valeurs humaines et de solidarité qui sous-tend la célébration de Noël et l'esprit européen. Pour ce faire, ils peuvent mener des activités de loisirs, l'éducation, le commerce, etc. Les activités décrites dans le projet seront mises au point en 2018 et les premiers mois de 2019.

Deux catégories de participation sont établies :

- A. Capitale européenne de Noël 2018 : pour les villes comptant plus de 100.000 habitants.
- B. Ville européenne de Noël 2018 : pour les villes de moins de 100.000 habitants.

3. Inscription et présentation

Pour participer au concours, un représentant de la ville peut inscrire et soumettre son projet à l'adresse de e-mail : contact@europeancapitalofchristmas.org, en fournissant toutes les informations nécessaires sur la ville et le projet présenté :

- Identification et position de la personne qui effectue l'inscription.
- Nom de la ville
- La catégorie dans lequel la ville participe : Capitale ou Ville Européenne de Noël 2018.
- Siège social de l'organe directeur. Adresse postale complète (ville, la province et le pays) et le téléphone.
- Nom du représentant légal de la ville.
- Information de contact du représentant légal (postal, e-mail et téléphone).
- Position dans le représentant légal de l'organe directeur.
- Nom du projet présenté à l'appel.
- Description du projet.
- Justification du projet.
- Coût total du projet.
- Nombre d'institutions et d'individus impliqués dans le projet.
- Les mesures prévues dans le projet.
- Représentation photographique de l'esthétique du projet.

Les responsables de projets peuvent fournir des données via l'adresse e-mail fournie, comme mentionné ci-dessus, de sorte que, une fois la date limite est terminée, le jury international évaluera chaque projet.

Toutes les informations et les documents requis au cours de cet appel seront présentées dans la langue officielle de l'Etat de la ville et traduit en anglais ou en français.

Les frais d'inscription pour les différentes catégories sont établis :

- 6000 (six mille) euros pour la catégorie A. Capitale Européenne de Noël.
- 3.000 (trois mille) euros pour la catégorie B. Ville Européenne de Noël.

Les frais d'inscription seront déposés dans le compte bancaire de la Fondation ibéro-américaine en Europe à cette fin :

ES42 2100 2960 6702 0016 2656

L'inscription de chaque ville donnera droit à la présentation d'un seul projet et de le participer dans la catégorie élue. Les villes seront membre du la Réseau des Villes Européennes de Noël pour un an.

RÉSEAU EUROPÉEN DES VILLES DE NOËL

Création d'un réseau de villes européennes vise Noël à promouvoir les valeurs de la diversité culturelle européenne et surtout les traditions de Noël aussi diverses et variées en Europe qu'ont transcendé le monde entier.

L'enregistrement dans l'appel comprend l'adhésion annuelle des villes inscrites dans le Réseau Européen des Villes de Noël. Un espace dans lequel les villes peuvent échanger leurs expériences, développer des collaborations entre eux et profiter des conseils des organisateurs de l'appel sur les questions de son intérêt.

L'inclusion des villes dans le Réseau des Villes Européennes de Noël, sera effective à l'octroi d'une marque qui identifie la ville en tant que participant au Réseau.



European Cities of Christmas Network

- Les avantages du Réseau pour les villes

La création et la promotion de ce projet auront un impact sur la revitalisation des différents secteurs, tels que l'impact économique, culturel ou social. Cela influencera positivement la vie des communautés et les résidents des villes.

L'organisation offrira diverses activités et facilitera les partenariats entre les villes avec la création d'espaces qui encouragent l'échange des pratiques, des projets et des expériences. L'organisation planifie les activités suivantes :

1. Célébration des congrès annuels des capitales et des villes de Noël :

Le congrès a eu lieu dans la capitale et la ville qui ont reçu le deuxième prix ou le deuxième prix lors de l'appel de l'année précédente. Les deux événements seront la réunion des villes participantes lors du dernier appel. Parmi les autres activités, le succès sera présenté par la capitale primée et la ville, et recevra un travail de conseil lors de la présentation des projets pour l'année suivante par l'équipe organisatrice de l'appel.

En outre, des séances de travail seront organisées pour rassembler l'échange de projets et d'activités des villes, à la fois dans leur programme de Noël habituel, et les événements spécifiques pour l'appel. Une attention particulière sera accordée à ceux qui respectent les valeurs et les objectifs de l'appel et l'Union européenne.

Le but de ces congrès est d'établir des alliances entre les villes et de créer de nouveaux actes de rencontre et d'échange facilités par l'organisation de la Ressource.

Le Congrès comprendra également des sessions liées à la participation à des projets européens et à l'accès aux programmes de financement européens, ainsi que des activités visant à établir des partenariats en matière de connaissances et à la mise en œuvre de programmes de l'UE liés aux valeurs nécessaires et à la promotion des vacances.

2. Organisation d'événements et de foires tout au long de l'année qui impliquent des associations de marchands et commerçants, artistes et autres créateurs qui souhaitent relier leur activité à Noël et à l'Union Européenne.

Le Réseau et les Congrès seront le point de rencontre des villes, et d'autres événements peuvent également être organisés sur proposition des participants et facilités par l'équipe organisatrice :

- Réunion de réseaux de commerçants de différentes villes : dans laquelle les expériences, les recommandations, les bonnes pratiques et les réussites peuvent être partagées.
- Rencontre des artisans et marchands Noël.
- Échanges gastronomiques.
- Connexions entre professionnels dans les industries de l'éclairage et de la décoration.

3. Interaction entre les partenaires sociaux, culturels et touristiques :

Les villes appartenant au réseau pourront partager leurs projets et activités culturels et touristiques, en donnant à d'autres villes l'occasion de connaître l'expérience de gestion de ces actifs, ainsi que la promotion de leur patrimoine matériel et immatériel. Il facilitera également la création de réseaux et d'interactions dans les différents domaines :

- Artistes : réunions d'artistes et créateurs dont le travail est lié au projet, Europe et Noël peuvent être organisés.
- Musique : un aspect fondamental des vacances de Noël, qui nécessitent la participation de musiciens traditionnels et d'autres disciplines : musique classique, orchestres, chorales, musique ancienne.
- Les gestionnaires culturels, touristiques et patrimoniaux : la réunion des professionnels de la gestion du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que du tourisme, peut-être une activité qui génère des synergies pour les différentes villes du réseau.
- Associations, fondations et entités du troisième secteur.
- Connexions entre opérateurs et hôteliers.

4. Promotion internationale :

Les villes participantes et le gagnant auront l'occasion unique d'améliorer leur image au niveau national et international dans le cadre d'un réseau soutenu par le haut parrainage du Parlement Européen et avec le plein dévouement de l'équipe organisationnelle à ses conseils, son attention et son aide dans les secteurs suivants :

- Accès aux subventions et aux financements européens.
- Attention à la présentation et à la viabilité des projets.
- Aidez à trouver des sponsors et à négocier avec eux.
- Connaissance et participation des initiatives promues par les villes appartenant au Réseau.

5. Échange d'entreprises au niveau national et international :

La présence d'un soutien parrain et partenaire pour les projets présentés par les villes est l'un des principaux axes de l'Appel, présentant des projets qui ont l'engagement des entités locales, régionales ou nationales dans le soutien, le financement et la promotion du projet est un Aspect de base pour son démarrage.

La facilitation des réunions qui se traduisent par l'établissement de relations de collaboration entre les sponsors impliqués dans les différents projets est l'un des objectifs les plus importants de ce réseau. Il est également prévu que les entreprises et les organismes parrains ont la possibilité de connaître et de participer à des projets En dehors des frontières nationales, élargit ainsi son rayon d'activité et son influence et tire parti de l'adhésion au réseau et à l'espace économique européen.

6. Publication du rapport annuel du Réseau des villes européennes de Noël :

Le document comprendra les projets gagnants, en plus des villes attribuées au Prix du Jury, aux organisateurs des Congrès, ainsi qu'aux autres sujets d'intérêt pour les villes.

4.- Date limite pour la soumission à l'appel

Le délai pour la soumission des projets pour l'appel à la Capitale et la Ville Européenne de Noël 2018 s'ouvrira le 1er septembre 2017 et se terminera le 15 novembre de la même année, tous deux inclus, étant accepté uniquement les enregistrements effectués dans cette période de temps à travers le web europeancapitalofchristmas.org

5.- Exigences de présentation du projet et critères d'évaluation

Les projets présentés dans les catégories décrites doivent être présentés dans les langues de l'État membre de l'Union européenne auxquelles appartient la ville, et traduit en anglais ou en français, doivent également inclure et développer les rubriques suivantes :

1. Description de la ville et ses caractéristiques.

2. Justification du projet de capitaux de Noël ou de la Ville européenne de 2018 :

- La célébration de Noël dans la ville proposée : traditions, coutumes et aspects connexes tels que la gastronomie, la musique, les arts décoratifs, l'éclairage, les marchés de Noël, les spectacles, etc.
- Patrimoine matériel et immatériel de la ville et de ses communautés.
- Activités réalisées dans le passé.
- Description détaillée du projet : Actions proposées pour l'Appel.
- Parrainage et organisations impliquées : entreprises, associations de commerçants, artisans, organisations culturelles et le troisième secteur.
- Budget détaillé et faisabilité du projet.
- Impact socioéconomique et culturel.

Le Jury évaluera les sections décrites ci-dessus, ainsi que la cohérence globale des projets soumis, en accordant aux sections suivantes le score décrit ci-dessous :

- Justification et cohérence global du projet : 20% du score total.

- Engagement et promotion des valeurs intrinsèques de l'Union Européenne et célébration de Noël, tels que : solidarité, coexistence, création de communauté, attention à la diversité, inclusion de différentes communautés, promotion de l'identité locale et européenne : 15 % du score total.

- Impact socio-économique et activation des secteurs stratégiques pour la citoyenneté : culture, commerce, éducation, tourisme, associations citoyennes. 15% du score total.

- Participation d'organisations à but non lucratif : institutions, réseaux de marchands, centres culturels et éducatifs, organisations du secteur tiers. 10% du score total.

- Inclusion de la citoyenneté et de l'adaptation aux différents utilisateurs et publics. 10% du score total.

- Contrats de parrainage : engagement des entités locales, régionales ou nationales dans le soutien, le financement et la promotion du projet. 10% du score total.

- Interaction du patrimoine local et célébration de Noël. 10% du score total.

- Impact à long terme : approximation des résultats futurs du projet dans la ville et ses habitants. 10% du score total.

6.- Sélection des gagnants

Après la date limite pour la présentation des projets Capital et Europe City pour Noël 2018, le jury international évaluera les projets soumis du 15 au 30 novembre 2017.

Au cours de la première semaine de décembre 2017, on annoncera la décision des gagnants du Premier Appel de Capitale et Ville Européenne de Noël 2018, qui seront les projets mieux alignés sur les objectifs du programme.

Les villes et les capitales gagnantes établiront d'accord avec l'organisation de la Convocation les accords spécifiques, y compris les propositions de parrainage avec différentes entités.

La Fondation Iberoamérica Europa, ainsi que les villes primées, assureront le respect des actions prévues dans le projet

La Capitale et la Ville gagnante tiendra la distinction de « Capitale Européenne de Noël 2018 » ou « Ville Européenne de Noël 2018 » et ont le droit de l'utiliser, ainsi que les logos des lauréats de l'Appel à documents physiques et numériques qu'ils jugent appropriées. Ce droit sera prolongé d'un an à compter de la publication officielle de la décision du Jury.

Les projets gagnants seront publiés dans le rapport annuel du Réseau des Villes Européennes de Noël.

Le Jury international se réserve le droit de déclarer la nullité de la concurrence si aucun des projets est le Jury a décerné l'avis de prix, soit par manque de viabilité, soit ne pas être approprié pour l'intégration dans les valeurs qu'elle représente l'Union Européenne. La décision du Jury international du prix est définitive.



European Capital of Christmas 2018



European City of Christmas 2018

7.- Jury

Le Jury international sera constitué par un nombre de cinq et sept experts dans les différents aspects impliqués, provenant de différents États membres de l'Union Européenne.

8.- Communication et remise du prix

Le résultat de l'Appel sera rendu officiel à travers le web et dans les médias du 5 décembre 2017.

Par la suite, le jury communiquera avec ladite ville pour informer la même chose des étapes nécessaires à la signature du contrat de collaboration et à demander la documentation nécessaire à ces fins.

L'organisation célébrera la cérémonie de remise des prix pour la capitale européenne et la ville de Noël à Madrid, au cours du mois de décembre 2017. Un événement soutenu par le Haut Parrainage du Parlement Européen et auquel participeront le Jury international, les villes gagnants et toutes les villes enregistrées dans l'Appel qui souhaitent participer à la cérémonie de remise des prix.

9.- Protection des données

Fundación Iberoamérica Europa, de nationalité espagnole et domicilié aux fins de notifications à General Arrando, 14, 28010, Madrid, sera propriétaire et propriétaire du site créé pour l'Appel et responsable des fichiers générés avec les données personnelles fournies par l'utilisateur à travers ce site.

Les personnes qui enregistrent les projets et les villes participant à l'appel garantissent que les informations qu'ils fournissent sont vraies et seront entièrement responsables de cette déclaration et de l'accès et de l'utilisation correcte du site sous réserve de ses Conditions d'utilisation.

L'utilisateur autorise Fundación Iberoamérica Europa à traiter les données personnelles qu'elle fournit volontairement, avec les objectifs suivants :

Gérer la participation au programme « Capitale et ville européenne de Noël ».

Gérer les relations de l'utilisateur avec Fundación Iberoamérica Europa.

Répondre aux requêtes reçues.

Envoyez des informations sur les activités de Fundación Iberoamérica Europa même par voie électronique.

Effectuer des études et des calculs statistiques.

Effectuer des enquêtes de satisfaction.

Contrôle de qualité

Envoyez vos salutations personnelles ou officielles.

La diffusion dans les publications web, les réseaux sociaux, les médias écrits, les vidéos, la télévision, de l'activité de Fundación Iberoamérica Europa.

La partie intéressée consent et autorise sans équivoque le transfert international de données personnelles découlant de la participation au programme « Capitale et Ville européenne de Noël ».

Toutes les données sont traitées avec une confidentialité absolue et ne sont pas accessibles à des tiers à des fins différentes pour lesquelles elles ont été autorisées.

Le fichier créé est sous la supervision et le contrôle de Fundación Iberoamérica Europa, qui assume la responsabilité de l'adoption de mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour protéger la confidentialité et l'intégrité de l'information, conformément aux dispositions de la loi organique 15 / 1999 du 13 décembre, sur la protection des données personnelles, et d'autres lois applicables.

Tout utilisateur / participant enregistré peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation de ses données personnelles fournies par le web ou par une communication écrite adressée à la Fundación Iberoamérica Europa, Calle del General Arrando, 14, 28010, Madrid.

10.- Acceptation des bases actuelles

Les participants possibles sont informés que la simple participation au projet "Capitale et Ville Européenne de Noël" implique l'acceptation totale des bases actuelles, des décisions du Jury et du critère de ce dernier dans la résolution de tout conflit qui peut être généré en ce qui concerne l'interprétation de la même chose, qui sera définitif.

Le Jury international se réserve le droit de disqualifier la participation des entités qui violent les bases et en particulier toute participation dans laquelle des données fausses sont enregistrées.

11.- Modifications et / ou annulations

Fundación Iberoamérica Europa se réserve le droit d'apporter des modifications aux termes de cet Appel, à condition qu'ils soient justifiés ou ne nuisent pas aux participants et les communiquent dûment, leur donnant le même degré de publicité que les bases actuelles.

En cas de force majeure, il est nécessaire de reporter ou d'annuler l'Appel, il sera enregistré dans ces bases, nous vous invitons donc à les consulter après votre participation.

12.- En cas de litige

En cas de divergence entre les participants à l'Appel et la Fundación Iberoamérica Europa sera compétente pour entendre les différends qui pourraient survenir par les tribunaux et les tribunaux de la capitale de Madrid, renonçant expressément les participants à cette ressource dans leur propre juridiction, soyez différent de celui convenu.